

Le journal des Belges à l'étranger

Fondateur depuis 1967 :
Hugues du Roy de Blicquy

n° 288 bimestriel janvier-février 2017

B WA - 16 - AFT

PLAQUE TEMPORAIRE

Toujours le flou!
Pour plus d'infos, contactez l'UFBE

ÉDITORIAL

Elections régionales pour les expatriés : décision reportée.

Le vote à la Chambre des Représentants de ce 9 février a été reporté parce que la possibilité d'atteindre une majorité parmi les députés francophones n'est pas possible pour le moment. Cette majorité au sein du groupe francophone est indispensable pour que le projet approuvé sur le plan national soit applicable dans les 3 Régions du pays.

Un accord avait été trouvé avec le CdH mais ce parti s'est rallié en dernière minute à une proposition du PS d'élire plutôt un représentant des Belges expatriés dans chaque assemblée régionale et de deux représentants à la Chambre fédérale (1 francophone et 1 flamand). Cette dernière proposition du PS risque de pousser les préoccupations des Belges expatriés dans le coin, les autres parlementaires n'ayant plus de comptes à rendre à des électeurs expatriés.

C'est regrettable parce que suite à la 6^e Réforme de l'Etat de très nombreuses compétences ont été transférées aux 3 Régions et aux 3 Communautés dont l'enseignement déjà confié à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, lorsqu'un Belge francophone expatrié rencontrera un problème dans le cadre d'une des nombreuses matières énumérées plus loin, l'attention portée à une demande de l'UFBE aura moins de chances de trouver la même sollicitude que celle constatée lors de démarches comparables auprès de ministres et ministères fédéraux, depuis que les Belges expatriés ont obtenu le droit de vote aux élections pour le Parlement fédéral.

C'est d'autant plus regrettable que la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale sont deux régions qui ont, plus que d'autres, besoin d'une diaspora solidaire et concernée et d'une vision au-delà des frontières. Les exemples de la prospérité de certains pays très ouverts à leurs expatriés comme la Suisse, la Turquie, le Maroc, les Etats-Unis, ou Israël démontrent qu'une politique de maintien de liens étroits avec sa diaspora est un gage de réussite.

Ce droit de vote étendu aux parlements régionaux est important pour les expatriés depuis que la 6^e réforme de l'Etat a transféré de nombreuses compétences aux 3 Régions comme :

- les allocations familiales ;
- les soins de santé ;
- le marché du travail ;
- la réglementation sur les loyers et les baux ;
- les réductions d'impôts pour dépenses spécifiques en matière d'habitation ;
- l'activation des allocations de chômage ;
- l'accès aux professions ;
- la politique des personnes âgées ;
- la politique des hôpitaux ;
- le contrôle technique des véhicules ;
- le Fonds des calamités
- etc

Sans compter la compétence principale sur l'enseignement déjà attribuée à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

GOVERNEMENT BELGE

Deux cadeaux retirés aux expatriés



1. Car c'étaient deux cadeaux et non des droits

• **1.1 Le régime de pensions de l'ONSS (ex ORPSS-OSSOM)** proposés aux expatriés partis travailler hors d'Europe était un cadeau partiel par son mécanisme de calcul dit de capitalisation très avantageux pour les jeunes et surtout effectué sur un taux de capitalisation de 3,75% exceptionnellement avantageux depuis une dizaine d'années. Surtout par rapport au mécanisme appliqué aux salariés du secteur privé cotisant dans un régime de répartition depuis les années 60 et qui avaient été privés si pas spoliés de leurs réserves lorsque le gouvernement de l'époque leur avait repris (volé ?) toutes les réserves constituées dans le but de leur assurer une pension capitalisée. Heureusement pour l'ORPSS (ex ORPSS-OSSOM) les droits acquis jusqu'au 1^{er} avril 2017 ont été intégralement maintenus.

• **1.2 Le régime des allocations de chômage pour les expatriés hors d'Europe** était lui un véritable cadeau à 100% car ces expatriés ne payaient aucune

cotisation pour ces allocations contrairement aux salariés travaillant en Belgique. En effet, aucune cotisation ne leur était demandée.

Bien sûr ce cadeau avait un objectif : encourager les jeunes Belges à partir et ce faisant économiser leurs allocations s'ils étaient au chômage et sinon les remercier pour l'emploi qu'ils libéraient en quittant le pays. Mais c'était un cadeau... De là à le supprimer du jour au lendemain comme cela a été le cas depuis le 1^{er} octobre ! Et sans rien proposer !

2. Que faire alors ?

• **2.1 Pour les pensionnés ex OSSOM rien ne change**
Pour les cotisants la réponse est simple : soit vous cotisez pour votre pension jusqu'au minimum à 312€ par mois de façon à pouvoir cotiser pour quelque 150€ pour l'assurance soins de santé. Et pour le surplus, vous cherchez des formules de placement qui vous assurent un rendement garanti au moins de plus de 2,50%.

Ce n'est pas facile mais ça existe sachant que par contre une offre au-delà de 4% pourrait être suspecte.

Et sinon les 2% offerts par l'OSSOM (devenu l'ONSS) restent actuellement un taux nettement supérieur à ce que de nombreuses banques proposent.

• 2.2 Pour ceux qui partent travailler hors d'Europe un conseil pour vous garantir des allocations de chômage.

Veillez à bénéficier des allocations avant votre départ et ce pendant un mois. Ensuite vous demandez leur suspension - soit sans motif et votre droit sera préservé pendant 3 ans ; - soit pour devenir indépendant ou consultant.

Dans ce cas, votre droit sera garanti pendant 15 ans à certaines conditions.

Entretemps l'UFBE a proposé que les expatriés puissent cotiser pour l'assurance chômage au même taux que les salariés en Belgique à savoir : 0,75 % pour lui-même + 2 % pour son employeur ou pour lui-même.

PASSEPORT FRANCE

Calendrier du Flying Kit

Chaque année, les consulats de carrière belges réalisent 12 missions « Flying Kit ». Durant ces déplacements, un agent se rend en province avec l'équipement nécessaire, afin que vous puissiez enregistrer vos données biométriques de chez vous. Vous pouvez toujours faire un pré-enregistrement qui reste valable pendant 1 an. Votre dossier doit arriver à l'Ambassade à Paris ou le Consulat Général à Marseille au plus tard 15 jours avant le début de la mission. Tout dossier reçu après cette date ne sera plus assuré d'un rendez-vous. Vous pouvez obtenir le calendrier et la procédure à suivre sur demande par téléphone, e-mail ou courrier auprès de l'UFBE.





© SHUTTERSTOCK

VISA AMÉRICAIN

Informations des médias sociaux

Pour un séjour touristique (3 mois maximum), les voyageurs n'ont pas besoin d'un visa mais doivent en contrepartie remplir en ligne une demande d'autorisation : un Esta (Electronic System for Travel Authorization). Le formulaire demande aux touristes de renseigner notamment leurs identités et leurs ressources financières. Une procédure banale. Depuis décembre 2016, les ressortissants d'une quarantaine de pays dont la Belgique doivent communiquer leurs noms d'utilisateurs sur les réseaux sociaux, pour pouvoir séjourner aux États-Unis. Un nouveau champ a été ajouté au questionnaire sous l'appellation : « Informations des médias sociaux ». Les voyageurs sont dorénavant invités à indiquer leurs noms d'utilisateurs sur plusieurs plateformes en ligne telles que Facebook, Twitter, LinkedIn, Google+, Instagram, Tumblr ou encore YouTube. Néanmoins, le mot de passe n'est pas demandé. La douane a seulement accès aux informations publiques.

Attention précision importante: ces renseignements sont facultatifs. Et ne pas donner ces renseignements ne constitue donc en rien une raison de refus de visa ni un motif d'infraction.

BIÈRES BELGES

Reines de l'exportation

Pourtant soumis à des hausses d'accises successives, le marché brassicole belge explose. En cinq ans, le nombre de brasseries ou de sociétés brassicoles a presque doublé.

Entre 2010 et 2015, le marché belge brassicole s'est intensifié et diversifié, selon la dernière analyse du Syndicat Neutre des Indépendants (SNI), sur base des chiffres du SPF Économie. Si en un an le nombre de brasseries et de sociétés brassicoles (qui commercialisent des bières brassées par d'autres) a augmenté de 15 %, en cinq ans leur nombre est passé de 159 à 296. Soit un bond colossal de 86 %. En détail, seule la capitale n'a pas connu de progression fulgurante. Alors que Bruxelles a stagné sur cette période avec 10 entreprises, la Flandre a enregistré une croissance de 89 % (de 98 à 185) tandis que la Wallonie se voit décerner la palme de la région la plus prospère pour ce breuvage avec une hausse de 94 % des firmes vouées à sa production (de 49 à 100).

Pourtant, si le marché croît et se segmente, les Belges lèvent moins le coude : 8 millions d'hectolitres ont été consommés en 2015, contre 8,5 millions d'hectolitres en 2010. Un constat étonnant, d'autant que la production n'a, elle, cessé de s'accroître (de 18 millions d'hectolitres en 2010 à 20 millions en 2015). Le véritable moteur de ce développement spectaculaire du secteur brassicole belge s'explique par un intérêt croissant à l'étranger.

Les exportations continuent en effet de soutenir la fabrication noire-jaune-rouge à raison de 66 %. En 2015, les exportations belges représentaient 13 millions d'hectolitres derrière les Pays-Bas (14 millions) et l'Allemagne (15,8 millions) mais devant la France (6,9 millions) et le Royaume-Uni (5,6 millions).



COOPÉRATION BELGE

La CTB rebaptisée « Enabel » en 2018

La nouvelle agence belge de développement (CTB), qui fait l'objet d'une réforme, sera lancée le 1er janvier 2018 sous le nom d'Enabel. Le nouveau nom est la variante belge du verbe anglais « to enable » pour refléter les priorités de la Coopération belge au développement : rendre les gens plus résilients, permettre le développement et réunir les partenaires.

• Enabel est une variante « belge » du verbe anglais enable. S'il se prononce comme le terme anglais [i- neibəl], il s'écrit toutefois avec -bel- à la fin pour Belgique, soit une référence claire et indépendante de la langue utilisée.

Les dix-sept Objectifs de développement durable (ODD) repris dans l'Agenda 2030, adopté en septembre 2015 par les Nations Unies à New York, forment le cadre de la coopération internationale pour les quinze prochaines années. Ils sont censés apporter une réponse au double objectif de lutte contre la pauvreté et de développement durable.

Dans ce contexte, la Belgique entend adopter un profil de développement plus clair, de sorte à pouvoir assumer un rôle et des responsabilités spécifiques au sein de la communauté internationale. Aussi, en date du 15 avril 2016, le Conseil des Ministres a, sur proposition du Ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo, endossé les axes prioritaires et les principes de la réforme de l'Agence belge de développement. La nouvelle agence, dont le 1er janvier 2018 marquera le début officiel, sera chargée de la coordination et de la mise en œuvre de la politique belge de développement, ainsi que de toute mission de service public dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, et dans les États fragiles.

Sous le nom de CTB l'agence belge de développement appuie, depuis 1999 déjà, des programmes de développement dans une vingtaine de pays, principalement en Afrique. Si elle travaille en premier ressort pour le compte du gouvernement belge dans le cadre de la coopération gouvernementale, elle exécute aussi des tâches pour le compte d'autres donateurs d'ordre. Depuis plusieurs années déjà, l'appellation d'origine de l'Agence (CTB - Coopération Technique Belge) ne reflète plus vraiment la réalité. Cela fait longtemps que notre organisation ne se limite plus à de la coopération technique ; par conséquent, la nouvelle appellation est censée coller de nouveau à la réalité actuelle, mais aussi future.

24|48|72 HOURS BRUSSELS CARD

ESTABLISHMENTS | MUSEUMS | TOURS | ATTRACTIONS | SHOPS | RESTAURANTS

BUY YOUR BRUSSELS CARD ONLINE AND STORE IT ON YOUR MOBILE DEVICE

OPTIONAL HOP ON HOP OFF BUSES (SAVE 50%!)

INFORMATION & SALE: WWW.BRUSSELSCARD.BE

Logos for Brussels, visit.brussels, and various local authorities.

ELECTIONS DE 2003 À 2014

Comment les Belges expatriés ont voté



Le CRISP (Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques) vient de publier une très intéressante étude sur les élections nationales belges auxquelles les expatriés belges ont participé depuis 2003. Rappelons que ce vote des expatriés était une des revendications majeures de l'UFBE basée sur le fait que seul ce droit de vote permettrait de renforcer les démarches de l'UFBE en vue de régler une partie des problèmes des expatriés.

C'est ainsi que 4 problèmes ont, depuis lors, pu trouver une solution favorable :

- l'acquisition volontaire d'une nationalité étrangère sans perdre la belge ;
- le rétablissement de la carte d'identité pour les Belges à l'étranger ;
- la prolongation de la durée de la validité des passeports de 5 à 7 ans ;
- la suppression d'un projet qui privait les Belges expatriés du droit à une plaque temporaire d'immatriculation temporaire chaque année.

Déjà cinq élections.

Les Belges à l'étranger ont donc pu voter cinq fois pour la Chambre et le Sénat belge depuis 1999. Oublions l'année 1999 où les conditions pour être électeur étaient tellement compliquées et coûteuses

que 39 électeurs sur près de 300 000 expatriés en âge de voter avaient réussi à compléter le parcours de combattant mais seuls 18 avaient réussi à voter réellement. C'était le résultat d'un sabotage administratif.

Dès 2003 les conditions sont simplifiées et 114 677 expatriés arrivent à exprimer leur vote. En 2007 ce sont près de 122 200 soit 6,5 % de plus. En 2010 suite aux élections anticipées seuls 42 089 y arrivent : les délais extrêmement serrés ne permettent pas aux ambassades de prévenir tous les expatriés. Enfin en 2014 plus de 130 000 expatriés voteront, mais des milliers ne parviendront pas à faire parvenir leurs bulletins de vote par correspondance dans le délai fixé.

Orientations politiques des expatriés.

Le CRISP s'est basé sur les résultats obtenus dans les bureaux de vote des ambassades et des votes par correspondance soit 15 % des votes identifiés ce qui constitue un échantillonnage valable.

Les autres modes de votes (par mandataire ou sur place en Belgique) ne permettaient pas de découvrir le choix des électeurs.

Du côté francophone le MR (les anciens libéraux) et les ECOLOS obtiennent dès 2003 de meilleurs résultats auprès des expatriés que les autres partis francophones (de + 4 à + 10 %) pour le MR, près du double pour les ECOLOS.

Mai l'écart se réduira au fil des élections pour ne plus atteindre que 0,5 à 5,5 % selon les provinces. Inversement le PS et le CDH (l'ancien PSC) feront moins bien qu'auprès des électeurs du pays mais cet écart se réduit au fil des élections.

Du côté flamand, ce sont les libéraux (le VLD) et les écolos (GROEN) qui réaliseront de meilleurs scores auprès des expatriés qu'auprès des électeurs résidant en Belgique

ERASMUS

30^e anniversaire et bilan

En 2015, le programme Erasmus + a permis à 678 000 Européens d'étudier, de se former, de travailler et de faire du bénévolat à l'étranger - un nombre jamais atteint auparavant.

En 2015, le programme Erasmus + s'est encore élargi en permettant, pour la première fois, à des établissements d'enseignement supérieur d'envoyer et de recevoir plus de 28 000 étudiants et membres du personnel à destination et en provenance de pays situés en dehors de l'Europe. La France, l'Allemagne et l'Espagne restent les trois principaux pays d'origine des participants au programme, tandis que l'Espagne, l'Allemagne et le Royaume-Uni sont ceux qui en reçoivent le plus. Les retours d'information des participants confirment que le temps passé à l'étranger dans le cadre d'Erasmus + est du temps bien utilisé : 94 % d'entre eux estiment avoir amélioré leurs compétences et 80 % ont le sentiment que leur participation au programme a dopé leurs perspectives de carrière. Parmi les étudiants qui effectuent un stage à l'étranger dans le cadre d'Erasmus +, un sur trois se voit proposer un poste par son entreprise d'accueil.

Tout au long de l'année 2017, des manifestations seront organisées aux niveaux européen, national et local pour mettre en exergue les effets positifs du programme Erasmus à la fois sur les individus et sur la société dans son ensemble et pour donner à tous les acteurs la possibilité de débattre de la manière dont le programme devrait évoluer dans le futur. Au cours des 30 dernières années, le programme Erasmus + et ceux qui l'ont précédé ont non seulement apporté une aide à plus de 5 millions d'étudiants, d'apprentis et de bénévoles, mais aussi soutenu des échanges de personnel et de jeunes, bénéficiant à 9 millions de personnes au total. Erasmus est l'un des programmes les plus populaires de l'Union européenne. Depuis 30 ans, il permet, aux jeunes en particulier, d'acquérir de nouvelles expériences et d'élargir leur horizon en se rendant à l'étranger. Ce qui avait commencé comme un modeste mécanisme de mobilité à destination des étudiants de l'enseignement supérieur en 1987, avec seulement 3 200 étudiants au cours de la première année, s'est développé au cours des 30 dernières années pour devenir un programme phare dont bénéficient près de 300 000 étudiants de l'enseignement supérieur par an. Dans le même temps, le programme s'est sensiblement élargi, prévoyant des possibilités de périodes d'étude et de stages/contrats d'apprentissage à la fois pour les étudiants de l'enseignement supérieur et pour ceux de l'enseignement et la formation professionnels, ainsi que des possibilités d'échanges de jeunes, de bénévolat et d'échanges de personnel dans tous les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Le programme Erasmus + est aussi plus ouvert aux personnes issues de milieux défavorisés que les programmes qui l'ont précédé.

Le champ d'application géographique du programme s'est étendu, passant de 11 pays en 1987 à 33 aujourd'hui (l'ensemble des 28 États membres de l'UE ainsi que la Turquie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein).



© EKA/HUREKA

SUICIDES

Chiffres européens

Selon plusieurs études récentes, le taux de suicides au sein de l'Union européenne atteint un taux de 12 pour 100 000 habitants. Ce chiffre est légèrement plus élevé que la moyenne mondiale, estimée à 11,4 par l'OMS.

Contrairement aux idées reçues, les pays nordiques ne détiennent pas nécessairement de taux de suicides records. D'après l'institut de statistiques INSEE, le taux le plus élevé est atteint dans les pays baltes, en Lituanie, où l'on enregistre environ 28,5 cas de suicide par tranche de 100 000 habitants.

Selon l'OMS, près de 75 % des suicides dans le monde sont commis dans des pays à revenus faibles ou intermédiaires. La situation s'avère plus complexe en Europe. Le Liechtenstein suit, par exemple, de très près la Lituanie avec un taux de 26,7. Situé entre la Suisse et l'Autriche, ce petit pays présente pourtant un Indice de Développement Humain (IDH) très élevé, preuve de sa bonne santé économique et démographique.

La Belgique se situe à la 6^{ème} place de ce triste classement avec un taux de 16,8. Le taux de décès par suicide, en Wallonie, est environ deux fois plus élevé que la moyenne européenne, selon une information du centre de prévention « Un Pas dans l'impasse ». Le taux de décès par suicide wallon est de 20,48 par an par 100 000 habitants.

En 2014, selon les derniers chiffres disponibles, 1896 Belges se sont volontairement tués, dont 721 en Wallonie et 121 à Bruxelles. Cela représente, pour l'ensemble du pays, près de 6 suicides par jour.



© REPORTERS

BREXIT

Où en est-on ?

Le Royaume-Uni s'apprête donc à quitter l'Union européenne - un processus qui pourrait durer encore deux ans, le temps de négocier de nouveaux accords avec l'UE.

Quelles voies sont ouvertes ?

L'article 50 du traité sur l'Union européenne (TUE) prévoit l'hypothèse d'une sortie d'un Etat membre de l'U.E. L'Etat qui décide de se retirer notifie son intention au Conseil européen.

L'Union négocie alors avec cet Etat un accord fixant les modalités de son retrait, que le Conseil approuve ensuite à la majorité qualifiée, après accord du Parlement européen.

Lors du Conseil européen des 18 et 19 février 2016, un accord « anti-Brexit » avait été trouvé. Il devait être appliqué dans le cas d'un résultat du référendum favorable au maintien du Royaume-Uni dans l'UE.

Le 2 octobre 2016, Theresa May a annoncé que le Royaume-Uni activerait l'article 50 « d'ici à la fin mars 2017 », qui marquera le point de départ des négociations conduisant à la sortie du pays de l'UE. Près d'un mois plus tard, le 3 novembre, la Haute Cour de justice britannique a déclaré inconstitutionnelle toute utilisation directe de l'article 50 par le gouvernement sans un vote préalable du parlement britannique. Le 24 janvier 2017, la Cour suprême britannique a confirmé cette décision et le

gouvernement britannique s'est exécuté : mais les parlements écossais et nord-irlandais ne doivent pas être consultés.

Qui sont les négociateurs ?

Créé en septembre 2016, le « Groupe de travail article 50 » de la Commission européenne est chargé de préparer le terrain et de conduire les négociations avec le Royaume-Uni, en tenant compte du cadre de ses relations futures avec l'Union européenne. Nommé dès le 27 juillet 2016 et en fonction depuis le 1^{er} octobre 2016, Michel Barnier est négociateur en chef et responsable de ce groupe de travail. Une fois que la procédure de l'article 50 sera déclenchée, il nouera les contacts formels nécessaires avec les autorités britanniques.

Le président du Conseil européen Donald Tusk avait nommé dès la fin du mois de juin le diplomate belge Didier Seeuws à la tête de la task force « Brexit » du Conseil. Entouré d'une équipe, il doit préparer les prochaines échéances et réfléchir aux futurs scénarios possibles. Enfin, le troisième homme fort de l'Union européenne est l'eurodéputé belge Guy Verhofstadt. Le président du groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe du Parlement européen prépare avec les groupes politiques une résolution pour fixer les lignes de négociation des

députés. Ce texte doit être adopté en mars 2017.

Outre-Manche, le comité de négociateurs de Theresa May est composé de douze ministres conservateurs parmi lesquels le secrétaire d'Etat au Brexit David Davis, et le ministre des Affaires étrangères Boris Johnson. Et une note de travail a été révélée.

Quelles conséquences attendre du Brexit ?

Sur les conséquences économiques, les experts et les chefs d'entreprises sont incapables à ce jour de se prononcer d'une seule voix. Pour certains, la sortie du Royaume-Uni sera une catastrophe politique, pour d'autres, un épouvantail qui redonnera foi dans l'Union européenne.

L'Europe va perdre l'une de ses trois grandes puissances, une des plus importantes places financières au monde, le premier partenaire diplomatique des Etats-Unis en Europe ainsi que l'un des seuls Etats européens entretenant une armée régulière conséquente.

Au Royaume-Uni, l'Angleterre pourrait voir ses relations avec le gouvernement écossais, indépendantiste et europhile, se détériorer, un second référendum sur la sortie de l'Ecosse pouvant avoir lieu après le Brexit. Le gouvernement régional écossais a publié le 20 octobre 2016 un projet de loi sur un nouveau référendum d'indépendance.

FRANCE

Travaux à domicile

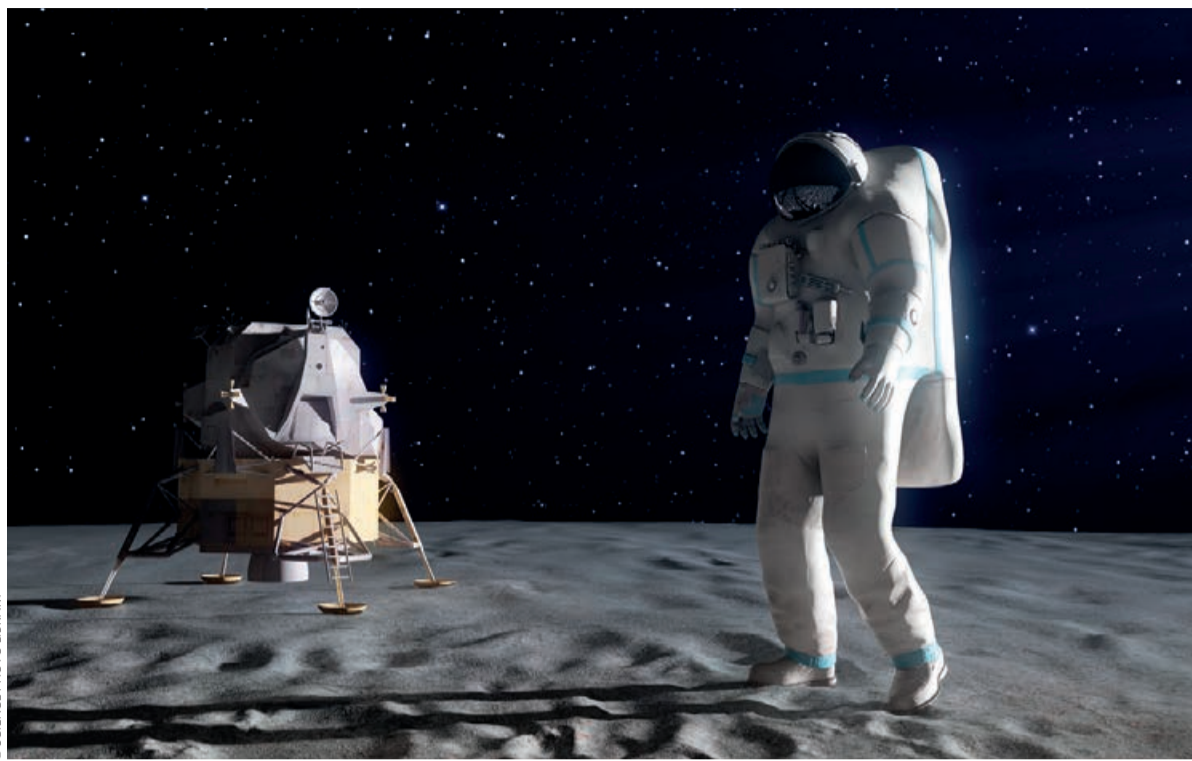
Les professionnels intervenant au domicile des particuliers pour des travaux comme les plombiers ou les serruriers devront bientôt obligatoirement afficher leurs tarifs sur internet s'ils ont un site, selon un arrêté paru au Journal officiel le 28 janvier 2017. L'arrêté entrera en vigueur le 1^{er} avril 2017.

Toutes les informations concernant le taux horaire de main d'œuvre, les modalités de décompte du temps estimé, les prix des prestations forfaitaires, les frais de déplacement, ou le caractère gratuit ou payant du devis, qui devaient déjà être pour la plupart communiqués au consommateur avant toute prestation, « doivent également être aisément accessibles sur tout espace de communication en ligne dédié au professionnel », indique le texte. L'arrêté prévoit par ailleurs qu'avant tout travaux, les professionnels devront remettre au client un



© SHUTTERSTOCK

document détaillé où devront figurer les informations auparavant précisées dans les documents appelés « ordre de réparation » et « devis ». L'activité de dépannage à domicile constitue l'un des premiers postes d'enregistrement des plaintes reçues par la Direction de la répression des fraudes (DGCCRF).



I CONQUÊTE SPATIALE

La Belgique marchera-t-elle sur la lune ?

Vers le milieu de 2017 la Belgique aura une agence spatiale propre. La Interfederal Space Agency of Belgium, (ISAB en abrégé), sera dotée d'un budget de 200 millions d'euros et emploiera quelque 60 travailleurs. La nouvelle agence regroupera nombre de services déjà existants et liés à l'aérospatiale. L'ISAB veillera aux intérêts économiques de la Belgique dans le domaine spatial où quelque 60 entreprises belges sont actives.

Elles représentent un chiffre d'affaire d'environ 350 millions d'euros et emploient grosso modo 2 000 personnes. Certaines de ces firmes font partie des meilleures mondiales, tels Verhaert Space et le groupe de navigation spatiale Sabca. L'agence ne pourra se comparer à l'Agence spatiale européenne (ASE), le CNES français ou la NASA américaine. La Belgique ne dispose pas de suffisamment de moyens pour développer ses

propres programmes de satellites. Par contre, elle collaborera, entre autres, avec la Chine. Elle développera un programme de satellite scientifique avec cette dernière visant à contrôler la croissance de la végétation depuis l'espace. Ce qui sera tout bénéfique pour le secteur agricole. Grâce à la création de l'ISAB, la Belgique espère devenir un acteur important au sein de l'aérospatiale européenne et internationale.

I WALLONIE

la flotte publique plus écologique

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Wallonie s'engage à remplacer progressivement ses véhicules à carburant essence ou diesel. 50 % des véhicules de la flotte publique wallonne remplacés seront des véhicules à carburant alternatif, propres ou très propres et ce en suivant l'évolution des performances écologiques de ces véhicules.

A partir du 1^{er} janvier 2030, 100 % des véhicules de la flotte publique wallonne remplacés seront des véhicules à carburant alternatif (CNG, hybride, électrique, hydrogène). La flotte publique wallonne est composée de 2 865 véhicules dont 12 électriques et 5 hybrides. Le taux de renouvellement annuel

est estimé à plus de 10 %, soit entre 280 et 300 véhicules.

Les pouvoirs locaux et les organismes d'intérêt public (OIP) sont encouragés à tendre vers un taux de remplacement de 20 % de leur flotte par des véhicules à faibles émissions. Les transports publics wallons sont également visés par une mesure de verdissement. La réduction de l'empreinte écologique du groupe TEC et une diminution de la pollution locale sera rendue possible grâce à l'achat de 298 bus hybrides pour les années 2017-2018 et 2019. 11 bus hybrides roulent déjà depuis le 13 janvier dernier à Namur.



moving Emma's way

N°1
IN EUROPE

Réservez votre véhicule auprès du leader européen en location de véhicules

Europcar
moving your way

Conditions spéciales membres UFBE – pour plus d'infos: contacter l'UFBE.

I AIDES SOCIALES

Simplification programmée

Les différentes aides sociales devraient à l'avenir être accordées de manière automatique aux citoyens belges qui y ont droit, sans qu'ils ne doivent en faire expressément la demande. C'est ce qu'a annoncé Mr Francken, en tant que secrétaire d'Etat en charge de la simplification administrative, dans les pages du Soir et du Tijd, entre autres mesures censées faciliter le quotidien.

Une base de données a déjà été constituée, rassemblant toutes les interventions sociales possibles. Le système d'octroi automatique, qui existe déjà pour les personnes handicapées va progressivement être étendu à d'autres droits, comme les réductions de tarifs de gaz et d'électricité, le revenu d'intégration ou la garantie de revenus aux personnes âgées. L'agenda précis n'est en revanche pas encore connu. L'UFBE sera attentive à l'évolution de ces décisions qui pourraient faciliter la vie des expatriés belges lors de leur retour.

I WALLONIE

Un éclairage intelligent pour les autoroutes



Des lumières LED de nouvelle technologie, modulables selon le trafic et les conditions météorologiques, équiperont progressivement l'ensemble des autoroutes et des routes nationales deux fois deux bandes en Wallonie.

Ces lumières remplaceront l'actuel éclairage au sodium. Le nouveau système qui sera installé sur l'ensemble du réseau structurant, soit 2 300 kilomètres de routes, est jugé plus performant, plus économique et plus écologique. L'intensité des LED pourra être pilotée en temps réel, à distance, par le centre Perex. La lumière ne sera dès lors plus coupée en continu la nuit sur le réseau wallon mais son intensité variera en fonction des impératifs.

I INSOLITE

La buvette des parlementaires belges n'est plus gratuite

Une semaine après que la commission déontologique du parlement fédéral ait mis le dossier sur la table, le Bureau de la Chambre a décidé à l'unanimité « de rendre les boissons (alcoolisées et autres) payantes ». Le président de la Chambre, Siegfried Bracke, réfute toutefois tout problème d'alcool au sein de l'hémicycle. « Après avoir regardé les chiffres relatifs à la consommation de boissons, le Bureau ne voit aucune raison de limiter davantage la consommation d'alcool », explique-t-il dans un communiqué. « Il apparaît en effet que les membres consomment en moyenne trois verres de bière et deux verres de vin par mois ».

I FINANCES BELGES

Le compte est presque bon !

L'Etat belge devait fin 2015 encore récupérer 18,5 milliards d'euros d'impôts directs et de TVA. Certaines de ces créances sont vieilles de plus de 10 ans ! 1,2 milliard de créances seraient même plus vieilles et datent de 20 ans.

La question se pose de savoir combien de ces sommes, l'Etat est en mesure de récupérer réellement. Les Finances déclarent elles-mêmes que 2,6 de ces milliards sont déjà maintenant irrécupérables. La plus grande partie des sommes en question sont considérées comme « créances douteuses » principalement parce que les débiteurs sont la plupart du temps en faillite. Une partie importante des sommes (un bon 6 milliards) sont actuellement non exigibles car en litige devant les tribunaux. On peut ainsi estimer que bon an mal an l'état récupère 20 % des arriérés qui lui sont dus. Ce qui est frappant est que certains contrôleurs demandent à être libérés de leur obligation de récupération. 111 millions euros semblent ainsi déjà définitivement passés à la trappe vu les éventuels surcoûts liés à une récupération hasardeuse.



© REPORTERS



NAWELL MADANI : ONE WOMAN SHOW

Portrait d'une Belge qui cartonne en France

En 2011, Nawell Madani abandonnait la danse pour se lancer en solo et écrire son premier one woman show « C'est moi la plus Belge ! », en collaboration avec Ali Bougheraba à la mise en scène. Après un passage au Jamel Comedy Club et au Grand Journal de Canal Plus, elle arpente les petites salles et se lance sur le viral avec des vidéos sur Instagram qu'elle nommera les « Instawell ». Elle sera la première humoriste à utiliser cette application. Le succès est au rendez-vous, elle totalisera plus de 20 millions de vues. Nawell ne quitte alors plus la scène et commence son Welltour à travers la France. Octobre 2013, on la découvre aux Feux de la Rampe où elle jouera à guichets fermés durant 3 mois. Elle donne rendez-vous à son public sur toutes les scènes parisiennes et de province, avant de se retrouver sur des scènes mythiques tels que le Palais des Glaces, le Trianon ou des salles prestigieuses comme le Cirque

Royal de Bruxelles ou le Zénith de Montpellier. Preuve de son succès fulgurant, le spectacle cumule aujourd'hui plus de 75 000 spectateurs. Nawell est aussi nommée dans la catégorie One Man Show pour les Globes de Cristal 2015, auprès d'artistes reconnus comme Gad Elmaleh, Florence Foresti, Gaspard Proust et Alex Lutz. Un an plus tard, elle va pouvoir accomplir son rêve : jouer à l'Olympia et « gagner la fierté de son père ». Là, encore elle ne fait rien comme les autres. Elle clôturera la saison avec 3 Olympia complets. S'en suivra en 2016, le Palais des Sports complet, elle sera la première humoriste belge à faire Forest National, complet également en Belgique. 2017 est une année riche pour Nawell, car on la retrouve au cinéma dans « Alibi.com » réalisé par Philippe Lacheau et également dans son premier film en tant que réalisatrice « C'est tout pour moi », et dont elle a également écrit le scénario.

NOUVELLES TECHNOLOGIES
Succès mondial liégeois



ST'ART s'adresse aux petites et moyennes entreprises, y compris les asbl. Le fonds contribue à la création d'entreprises et au développement de structures existantes pour, par exemple, mener un nouveau projet, créer un produit ou conquérir de nouveaux marchés. Le fonds intervient sous forme de prêts et de prises de participation. L'objectif est aussi d'induire un effet levier auprès des banques et des investisseurs privés. ST'ART travaille en étroite collaboration avec les instances publiques et les invests régionaux. Le fonds d'investissement St'art est un instrument financier unique à Bruxelles et en Wallonie. Créé fin 2009, il est le fruit d'une volonté commune de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles de soutenir le développement de l'économie

MONNAIE ROYALE
9 nouvelles pièces

La Monnaie royale va frapper cette année une pièce de 20 € en or en l'honneur du musicien de jazz bruxellois Toots Thielemans décédé l'an dernier à l'âge de 94 ans. Quelque 5 000 pièces spéciales seront ainsi mises en circulation. La face de la pièce montre le musicien tel qu'on le connaissait avec un harmonica dans les mains.

La Monnaie Royale de Belgique procédera cette année à la frappe de neuf nouvelles monnaies commémoratives, notamment pour les 200^e anniversaires des universités de Liège et de Gand, et pour le 60^e anniversaire du plus maladroit des héros de BD, Gaston Lagaffe. 2017 marque également le 50^e anniversaire de la disparition du peintre surréaliste René Magritte : la Monnaie Royale frappera à cette occasion une pièce. La gare d'Anvers sera aussi mise à l'honneur.

Le 150^e anniversaire de la parution de « La Légende de Tiji Uilenspiegel » que l'on doit à la plume de Charles Decoster donnera aussi lieu à la frappe d'une pièce. Les 25 ans du Traité de Maastricht ne seront pas oubliés. La deuxième reine belge Marie-Henriette aura également droit à une pièce.

Enfin, le bicentenaire de la naissance de l'architecte Joseph Poelaert (Palais de Justice à Bruxelles) sera aussi marqué par l'émission d'une pièce par la Monnaie Royale.



REPORTERS

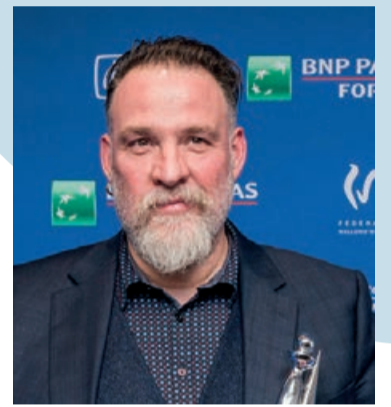
LES TEMPS CHANGENT
Fin des téléphones d'urgence orange en Flandre

Les 1350 téléphones d'urgence orange se trouvant le long des autoroutes en Flandre ont tous été mis hors service. Ces téléphones permettaient d'être mis en ligne avec un opérateur, qui transmettait ensuite l'appel au service compétent.

Cependant, aujourd'hui, la très grande majorité de la population dispose d'un GSM, rendant les appareils orange bien moins utiles qu'auparavant. Un constat chiffré par l'agence publique flamande : en 2000, 27 000 appels avaient été dénombrés au nord du pays, pour 5 000 dix ans plus tard et plus que 3 172 en 2014. Ce qui équivaut à une moyenne de deux coups de fil par téléphone d'urgence par an. L'entretien de chacun de ces appareils coûtant 750 euros annuellement, cela rendait les appels trop coûteux. Les boîtiers orange seront mis hors service et recouverts à partir de lundi.

Les téléphones se trouvant dans les tunnels resteront, quant à eux, actifs jusque fin mai 2017 et seront remplacés par un autre système d'appels d'urgence.

LES MAGRITTE DU CINÉMA 2017



REPORTERS

Bouli Lanners et Virgine Effira récompensés

«Les premiers les derniers» de Bouli Lanners a été sacré «Meilleur film» lors de la septième cérémonie des Magritte du Cinéma, les prix qui récompensent le meilleur du 7^e art belge. La cérémonie a eu lieu le 4 février. Le film aux huit nominations s'est également distingué dans les catégories «Meilleur réalisateur», «Meilleurs décors» et «Meilleurs costumes». Bouli Lanners est un réalisateur belge bien connu (Les géants, Eldorado...) et acteur (Tous les chats sont gris, Repérer les vivants...).

Le Magritte de la «Meilleure actrice» a été de son côté remis à l'actrice belge Virginie Effira, d'ailleurs présidente de l'édition 2017 des Magritte, dont nous citons ici comme films «L'amour est mieux à deux» (mise en scène de Dominique Farrugia (ex nul de canal +)), «Un homme à la hauteur» avec Jean Dujardin et «une famille à louer» avec Benoit Poelvoorde. Virginie Effira a d'ailleurs été nommée pour les César à Cannes pour le film «Victoria».

L'Académie André Delvaux, organisatrice de la cérémonie des Magritte du Cinéma, a aussi décerné un Magritte d'honneur à l'acteur français, André Dussollier.

FESTIVAL D'ANGOULÈME
Deux Belges lauréats pour le meilleur album BD

Le jury du festival de la bande dessinée d'Angoulême (au sud de la France) a fait le pari de l'audace en décernant son Fauve d'or du meilleur album aux Belges Eric Lambé et Philippe de Pierpont, pour leur album au style épuré sur la douleur du deuil «Paysage après la bataille». Eric Lambé est une figure de proue de la BD belge d'avant-garde. C'est sa quatrième collaboration avec le scénariste Philippe de Pierpont. «Paysage après la bataille» raconte l'histoire d'une femme dévastée par la mort de sa fille.. On est parfois proche de l'abstraction, mais la lecture est d'une fluidité qui ne se dément jamais. Les deux artistes belges ont su rendre quasiment palpables l'absence et la souffrance. L'illustrateur et dessinateur wallon de bandes dessinées, Eric Lambé est né à Arlon. Philippe de Pierpont est né à Stoumont. Il est un réalisateur et scénariste connu aussi pour les films «Welcome home» et «Elle ne pleure pas, elle chante».



REPORTERS

créative en renforçant la solvabilité et la capacité de croissance des PME.

Aujourd'hui, le capital du fonds est de 17 millions €. Les actionnaires de St'art sont la Région Wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et Finance.Brussels (société régionale d'investissement de Bruxelles). Après les studios Vetasoft et Fishing Cactus, ST'ART poursuit plus que jamais son soutien au développement des studios de jeux vidéo en encourageant les concepteurs du jeu très attendu Faëria. Abrakam annonce sa sortie pour le printemps 2016.

Abrakam est un studio de développement de jeux vidéo. Sa vocation première est de développer et commercialiser le jeu vidéo Faëria, un jeu 100% indépendant, et ensuite de capitaliser sur les technologies acquises et exploiter la communauté, en développant d'autres jeux vidéo dans l'univers de Faëria.

Faëria mélange à la fois le concept de jeu vidéo de cartes à collectionner, un marché qui explose, et de jeu de plateau. L'identité visuelle et sonore du jeu constitue un véritable atout pour Faëria.

Le prototype du jeu a déjà été testé et a fait l'objet d'une validation du marché via un financement de crowdfunding. La sortie du jeu est prévue pour le printemps 2017 sur PC et quelques mois plus tard sur tablettes.

Pas encore lancé officiellement, Faëria cumule pourtant déjà plus d'un demi-million de téléchargements. Le titre aura droit à un lancement mondial sur iPhone et smartphones Android avant la fin du second trimestre 2017.

I PARTICULES FINES

Vieilles voitures interdites



Cela se fait déjà dans d'autres villes européennes et Anvers s'apprête à interdire l'accès de son centre-ville aux véhicules les plus polluants. Pour déterminer ce critère, les autorités utiliseront les normes "Euro" liées à l'âge du véhicule. Les normes européennes d'émission, dites normes Euro sont des règlements de l'Union européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Il s'agit d'un ensemble de normes de plus en plus strictes s'appliquant aux véhicules neufs. Leur objectif est de réduire la pollution atmosphérique due au transport routier. Au-delà de l'aspect environnemental, il ne faut pas oublier que derrière ces chiffres et statistiques, ce sont de nombreux propriétaires de véhicules plus anciens (ancêtres y compris) qui se verraient interdire l'accès à une partie de la plus grande ville de Flandre. Pour illustrer cela par un exemple : la norme Euro 3 non équipée d'un filtre à particules sera bannie dès février 2017: c'est-à-dire des voitures qui sont sorties des usines au plus tard en 2001 (et jusque 2005-2006). En clair : une voiture diesel ayant à peine plus

de dix ans sera recalée et interdite de centre-ville à Anvers dès février 2017 ! Il existe évidemment une solution afin de prolonger la vie de son auto, dans ce cas il faut « simplement » installer un filtre à particules. Mais cette opération coûte cher (entre 800 et 1.400 € en moyenne) et n'est pas compatible avec tous les modèles. Pour info, un panneau spécifique existe déjà dans le Code de la route, il sera installé à la limite des zones concernées. De nombreuses autres villes européennes agissent déjà de la même manière afin de lutter contre la pollution de l'air en Hollande ou Italie ainsi qu'en France et à Paris mais c'est en Allemagne que ces limitations d'accès aux villes sont devenues une norme. Il existe d'ailleurs à ce sujet un problème d'harmonisation des systèmes car certains pays travaillent avec des autocollants, d'autres avec des lecteurs de plaques minéralogiques. Et bien sûr les automobilistes européens doivent non seulement s'informer de la situation locale mais en plus ils doivent payer en fonction du pays et des villes visités.

I FRANCE

Changer de banque : plus facile

Ça tombe bien en France au moment où les tarifs bancaires vont encore flamber comme l'expliquait le FIGARO il y a peu en citant le comparateur « meilleure banque ».

La principale flambée concerne les frais de tenue de compte qui s'ajoutent à la facturation de la plupart des services offerts. L'augmentation annoncée est de 13% et pourrait atteindre 193,80€ par an par compte.

La grande nouveauté pour changer de banque réside dans le fait qu'il suffit au client

de s'adresser à sa nouvelle banque qui procédera à toutes les formalités avec la banque délaissée.

Attention toutefois à certains frais liés au changement de banque. D'abord le problème des chèques non encaissés qui seront présentés après la clôture du compte. Ou encore les frais de transfert d'un plan épargne-logement représentant 80€ et ceux pour un PEA 110€.

Enfin les souscripteurs d'une assurance-vie ou d'un crédit immobilier doivent en général

ouvrir et conserver un compte bancaire auprès de l'établissement qui gère leur assurance-vie ou leur crédit.

Un autre site comparateur « panorabanques » pourrait vous être utile pour vérifier les tarifs de services moins connus comme les frais sur les virements non aboutis ou le remplacement d'une carte bancaire avant échéance. Mais surtout l'arrivée de nouvelles banques comme Orangebank pourrait voir apparaître des propositions de frais bancaires plus raisonnables.

I EMISSIONS RADIO FM

Les conséquences d'une révolution due à la DAB

Depuis plusieurs années les émissions radio en FM et donc leur captation sont victimes d'une révolution technique qui devra orienter vos prochains achats. En effet à terme les émissions en FM (fréquence modulée) disparaîtront et seront remplacées par les émissions de radio numériques appelées Digital Audio Broadcasting (DAB).

Déjà un pays, la Norvège, a remplacé toutes ses émissions FM par des émissions en DAB. Mais dans la plupart des pays la transition est plus lente puisque la DAB est déjà disponible depuis les années 90 et la coexistence du réseau analogique (dont la FM) avec le réseau numérique (DAB) pourrait encore durer plusieurs années. Cette évolution imposera l'achat de nouveaux

appareils radio. Pour les récepteurs radio installés dans les voitures, il existe la possibilité d'installer un adaptateur DAB dont le coût varie entre 70 et 150€.

Enfin il faut souligner que si la qualité sonore des émissions en DAB est nettement supérieure, la portée de ces émissions en DAB est par contre réduite et en limitera la réception sauf quand vous écoutez vos émissions radio via la télédistribution ou via internet. Cette révolution numérique est déjà intervenue pour les émissions en télévision avec le système HD. Mais les émissions radio en grandes et moyennes ondes AM resteront inchangées car la radio numérique DAB a une portée trop faible inférieure même à celle de la FM

I ARNAQUES

Usurpation d'identité via facebook

Les vols d'identité se multiplient grâce aux informations disponibles sur facebook et autres réseaux sociaux. Sur base de quelques manipulations du monde virtuel d'un individu, on peut ainsi s'approprier l'identité de cette personne et ruiner sa vie. A partir d'une photo et des détails sur votre vie privée trouvés sur un réseau social, les dégâts peuvent être très importants. Attention donc aux invitations à appartenir à un réseau d'amis virtuels qui peuvent provenir d'un escroc. Car ensuite ce sera une fausse annonce pour la vente d'une voiture à votre nom, avec votre photo qui induira en erreur un acheteur potentiel lequel aura vérifié sur facebook qui vous êtes et s'il peut vous faire confiance.

I CERTIFICAT DE VIE POUR PENSIONNÉ EXPATRIÉ

Encore des changements !

Suite à la fusion du Service des Pensions du Secteur Public (SdPSP) avec l'Office national des Pensions (ONP) pour former le Service fédéral des Pensions (SFP), la procédure en matière de certificats de vie a été harmonisée. Jusqu'au 31 décembre 2016, les pensionnés du SdPSP expatriés devaient envoyer deux fois par an un certificat de vie, un en janvier et un en juillet. Dorénavant ces pensionnés doivent n'envoyer qu'un seul certificat de vie par an. La nouvelle procédure est la suivante : le SFP vous enverra un certificat de vie personnalisé et avec code barre dans le courant de l'année 2017. Si vous n'avez qu'une pension, il vous sera envoyé plus ou moins à votre date d'anniversaire. Si vous êtes dans un régime mixte c-à-d que vous bénéficiez d'une pension de fonctionnaire et d'une pension de salarié, le prochain certificat de vie « code barre » qui vous sera envoyé sera valable pour vos deux pensions. Il ne faut donc plus envoyer de certificat de vie « ancien modèle ». Ce certificat de vie « code barre » vous sera envoyé par la poste et vous devrez le renvoyer par fax ou par e-mail en format pdf endéans le mois qui suit la date de l'envoi.



Si vous êtes résident d'un pays où le service postal est défaillant, contactez l'UFBE : nous vous expliquerons la procédure à suivre.

I INTERNET

Comment choisir un mot de passe sécurisé?



Pas toujours évident de se trouver un mot de passe sûr et facile à retenir. Voici quelques règles de base pour qu'il soit le plus sécurisé possible, ainsi que la liste des mots de passe - trop simples - à éviter à tout prix. La première des règles est de choisir un mot de passe différent pour tous vos comptes (Facebook, boîte mail, administration en ligne...).

Un exercice un peu fastidieux mais qui se révélera précieux en cas d'attaque sur l'un de vos comptes. Votre mot de passe doit comporter au moins 8 caractères, dont trois au moins différents sur les 4 existants (majuscules, minuscule, chiffres et caractères spéciaux). Il est également recommandé de ne pas choisir un mot de passe en lien direct avec vous, par exemple votre nom ou votre date de naissance. Quelques

moyens mémotechniques peuvent aider pour en imaginer des suffisamment fiables. Par exemple, ne conserver que les premières lettres des mots d'une phrase, la ponctuation et écrire les chiffres en lettres. Ne rassemblez pas tous vos mots de passe dans un fichier texte stocké sur votre ordinateur. Ne vous envoyez pas non plus vos mots de passe sur votre boîte e-mail. Quand vous créez un compte en ligne, supprimez les messages dans votre boîte de réception où figurent les mots de passe que vous avez créé (idem lorsque vous utilisez l'option "mot de passe oublié"). Si cela s'avère très pratique au quotidien, évitez de cocher la case "mémoriser mon mot de passe" lorsque vous vous connectez en ligne. Le meilleur moyen de conserver vos mots de passe est encore de les consigner (discrètement) dans un carnet. En 2016, comme en 2015, le mot de passe le plus utilisé par les internautes dans le monde est... 123456! Un code ultra facile à retenir mais absolument inefficace pour protéger ses données personnelles en ligne. Il en est de même pour la suite de ce palmarès basé sur 10 millions de codes personnels rendus publics après des vols de données.

I CARTE eID

Nouveaux critères pour les photos d'identité



Ces changements s'inscrivent dans une volonté des autorités pour lutter contre la fraude à l'identité. Les critères que doit remplir la photo d'identité pour une carte d'identité (eID) ou une Kids-ID ont changé depuis le 16 janvier 2017. Les nouveaux critères, plus stricts, entrent dans le cadre de la lutte contre la fraude à l'identité. Les normes qui sont actuellement d'application pour

les passeports, les normes ICAO (Organisation de l'Aviation Civile Internationale), s'appliquent dorénavant aux cartes d'identité électroniques (eID) et aux Kids-ID.

Cinq conditions

Selon les normes ICAO, la photo doit remplir cinq conditions. Elle doit être récente et ne pas dater de plus de six mois. L'expression du visage doit être neutre: bouche fermée, ne pas sourire et les dents ne peuvent pas être visibles, pas de sourcils froncés. Le visage doit être entièrement visible: les yeux, le menton et les contours du visage doivent toujours être visibles. L'arrière-plan doit être uni et sans ombre. Le visage et les épaules doivent être droits et face à l'objectif.

Pour le SPF Intérieur, il est très important que la photo soit de qualité et conforme aux normes ICAO. Par exemple, des contrôles automatisés sont déjà présents à l'aéroport de Zaventem et ceux-ci permettent de contrôler le document par le biais, notamment d'un contrôle automatisé du visage.

I PENSIONS ONSS (ex-OSSOM – EX ORPSS)

Le taux de capitalisation ramené à 2%

Nos membres ont reçu début 2017 une circulaire du 9 janvier de l'ONSS (ex OSSOM, ex ORPSS) concernant le futur taux de rendement du capital versé dans le cadre de l'assurance pension d'outre-mer. Ce rendement passe à partir du 1^{er} avril 2017 de 3,75 % à 2 %.

Cette mesure gouvernementale s'inscrit d'une part dans la diminution des rendements des placements de capitaux de par

le monde et d'autre part dans le plan gouvernemental visant à rééquilibrer les comptes de l'ex OSSOM actuellement déficitaires.

Cette mesure ne vise que les rendements futurs et n'affectera en rien les rendements passés (3,75 % jusqu'au 31 mars 2017) et n'affecte ni les pensionnés ni ceux qui ont cotisé jusqu'à cette date. La circulaire en question propose d'ailleurs une possibilité de

contrer cette diminution de rendement par une hausse des cotisations. Mais il y a une autre solution. (voir notre article en page 1)

Le gouvernement pourrait bien entendu renoncer à sa mesure de réduction, mais nous n'avons malheureusement rencontré aucun écho favorable à ce sujet.

Nous vous tiendrons au courant.

I FRANCE

Don d'organes : ce qui a changé en janvier 2017

A défaut d'avoir exprimé votre refus, vous serez tous considérés par la loi comme donneurs présumés d'organes et de tissus. A compter du 1^{er} janvier 2017, les modalités d'expression de ce refus évoluent.

A partir du 1^{er} janvier 2017, les modalités d'expression du refus de prélèvement d'organes et de tissus sur une personne décédée évoluent (décret n°2016-118 du 11 août 2016).

Ce qui ne change pas : en France, la loi sur le don d'organes et de tissus après la mort est basée sur le consentement présumé. Aussi, au nom de la solidarité nationale, toute personne n'ayant pas exprimé son refus de son vivant est considérée comme donneuse présumée d'organes et de tissus après sa mort.

Ce qui change : l'expression du refus de prélèvement d'organes et de tissus n'est plus limitée à la seule inscription sur le registre national automatisé des refus.

A compter de début 2017, ce refus (qui peut concerner tout ou partie des organes et tissus) pourra

également être exprimé par :

- un document écrit par la personne concernée et confié à un proche (daté et signé par son auteur et mentionnant ses nom, prénom, date et lieu de naissance)
- un document rédigé par un proche de la personne concernée, dans le cas où celle-ci serait dans l'incapacité d'écrire et de signer elle-même ce document. Dans ce cas, deux témoins devront attester par écrit que ledit document est bien "l'expression de sa volonté libre et éclairée" (les témoins doivent mentionner leurs noms et qualités et joindre leurs attestations au document).
- l'expression orale du refus à un proche. Celui-ci devra alors en attester par écrit le moment venu, en décrivant les circonstances précises de son expression.

Ces documents seront déposés par l'équipe de coordination hospitalière dans le dossier médical de la personne concernée. Par ailleurs, l'inscription sur le registre national automatisé des refus deviendra possible par voie électronique, contre la seule voie postale jusqu'ici.



I BRUSSELS AIRLINES - UFBE

Le partenariat continue

Bonne nouvelle ! Brussels Airlines continue de faire bénéficier les membres de l'UFBE de 10 % de réduction pour les achats en ligne (hors taxes) de et vers Bruxelles pour toutes nos destinations européennes et africaines. Pour obtenir vos codes promo, n'hésitez pas à nous les demander par e-mail ou par courrier.

I ALTERNATIVE À GOOGLE

Écosia : Le moteur de recherche écologique

Effectuer des recherches sur internet devient un geste quotidien. La plupart des gens utilise Google. Sachez qu'il existe des alternatives, dont Écosia. Le principe est simple : Écosia génère ses revenus comme les autres moteurs de recherches c'est à dire, grâce aux publicités présentes dans les moteurs de recherche sous forme de liens commerciaux.

A la différence de Google ou Yahoo par exemple, Écosia réinvestit les revenus générés par la pub pour planter des arbres. Il s'agit donc d'un moteur de recherche écologique.

Ce qui signifie que plus vous cliquez sur des liens publicitaires, plus d'arbres seront plantés. Actuellement presque 3,5 millions d'arbres ont déjà été plantés. Les arbres sont plantés au Burkina Faso, au Pérou et à Madagascar par exemple. Vous pouvez suivre le développement de ces projets en vous rendant sur leur site web.

Enfin, un autre aspect positif de ce moteur de recherche est sa transparence. En effet, Écosia publie ses rapports d'activités.

I HOAXBUSTER

Comment vérifier si une info est fausse



En cette période où l'accès à l'info est illimité et la vitesse de circulation de l'info est extrêmement rapide, il est essentiel de connaître l'existence de ce site internet. Créé en 2000, HoaxBuster.com poursuit un objectif : mettre un terme à la propagation des hoax et des rumeurs en circulation sur le web francophone !

Loin de la terminologie spécifique à l'informatique, ce terme énigmatique provient du langage courant et signifie canular. A titre d'exemple, les anglophones diront : "bomb hoax" pour une fausse alerte à la bombe.

Démocratisation de l'informatique oblige, les canulars prennent aujourd'hui une forme électronique et se jouent des frontières et de la distance pour parvenir directement sur vos écrans. Fausses alertes aux virus; fausses chaînes de solidarité; fausses promesses; fausses informations; les hoax prennent toutes les formes.

Tout le monde a reçu un courrier électronique l'alertant sur un nouveau type de virus. Envoyé par un ami, le message est souvent frappé du sceau de l'urgence. Le réflexe premier est de relayer cette alerte et donc de renvoyer au plus vite le message à toutes ses connaissances, connaissances qui feront exactement la même chose et ainsi de suite jusqu'à ce que le message fasse plusieurs fois le tour du monde. Au-delà du simple fait que vous vous soyez fait piéger, sachez que les hoax sont porteurs de risques bien plus grands. De l'atteinte à la vie privée en passant par les nombreux dérapages, les dangers sont bien réels.

Nous vous conseillons de vous rendre sur leur site afin de vous donner une meilleure idée de ce qu'est un hoax. Vous y trouverez à coup sûr la reproduction exacte de certains messages que vous avez reçus.



SPORTS

Les exploits de nos sportifs

Tennis

La Belgique bat l'Allemagne. Au premier tour du groupe mondial de la coupe DAVIS, l'équipe belge de tennis et sans David Goffin (11^e mondial) a battu l'équipe allemande grâce à deux victoires époustouflantes de Steve Darcis (classé 58^e ATP) contre Kohlschreiber (29^e ATP) et Zverev (22^e ATP) de surcroît en Allemagne et devant 5000 supporters allemands survoltés. C'est la victoire inattendue de la paire belge Bemelmans-Delooze contre la paire allemande (où se retrouvait Zverev classé 22^e ATP) qui a permis la victoire de l'équipe belge.

Cyclisme

Une équipe WALLONIE-BRUXELLES-VERANCLASSIC. Depuis quelques années une équipe de coureurs cyclistes participe à toutes les grandes compétitions d'Europe sous la bannière de Wallonie-Bruxelles (ou W-B) associés à une firme. Cette année c'est Veranclassic fabricant de vérandas dont l'équipe date de 2011 et fut d'abord associée avec la ville d'Alger puis avec d'autres sponsors français ou belges. L'équipe de 2017 deviendra une équipe « Continentale Pro ».

MAROC

Bientôt 3 écoles belges

En visite au Maroc, le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte a inauguré le 18 janvier un nouvel établissement scolaire belge à Dar Bouazza. Il a également démarré le chantier d'une nouvelle école à Hay Ryad à Rabat. L'ouverture de ces nouveaux établissements belges est conforme « aux dispositions de la convention-cadre de partenariat signée,

le 21 mai 2014, entre le gouvernement marocain et la Fédération belge » souligne un communiqué des Ecoles belges du Maroc. Officiellement inauguré le 18 janvier, le nouvel établissement scolaire a ouvert ses portes lors de la rentrée académique 2016-2017. Il a déjà reçu « quelque 160 élèves marocains et belges âgés entre 13 et 18

ans », indique le communiqué. L'objectif est d'accueillir près de 1500 élèves. L'école de Rabat ouvrira ses portes en septembre 2018, la future école occupera une superficie de 11000 m². Elle est censée accueillir à terme 1.500 élèves, âgés de 2,5 ans à 18 ans précise la direction. Cette nouvelle école porte à trois le nombre d'écoles belges implantées au Maroc.

UN MONDE INCERTAIN

De nouveaux défis en perspective ?

L'année 2016 qui vient de s'achever n'a aucune chance de figurer sur la liste des millésimes paisibles dont on se souvient avec plaisir. Certes, l'histoire en a connu de pires. Mais, il faut reconnaître que pas mal d'événements ont bousculé habitudes, certitudes et pronostics des meilleurs experts.

Le Brexit, auquel on ne s'attendait guère rappelle que la libre circulation des personnes au sein de l'Union européenne (UE) n'est plus un dogme. Les intérêts des Etats, en particulier le Royaume-Uni, prévalent sur les intentions de ceux qui veulent réaliser le rêve européen. Qu'en sera-t-il de cette décision de Londres de se retirer de l'UE ? Bien malin serait celui qui, aujourd'hui, pourrait prédire ce qui va réellement se passer dans les deux années qui viennent. Les Belges qui vivent et travaillent au Royaume-Uni - et ils sont nombreux (25.145) n'ont rien à redouter. Ils sont appréciés pour leurs compétences et leurs grandes capacités à s'intégrer au sein de la nation britannique.

Aux Etats-Unis, l'élection surprise de Donald Trump annonce des changements. Peut-être assez brusques. Le vent America First souffle puissamment sur la grande république nord-américaine qui pourrait être tentée par un retour relatif à l'isolationnisme. Mais, jusqu'à quel point ? D'ici un an, on devrait en savoir plus à ce sujet. Outre-Atlantique comme outre-manche, nos compatriotes expatriés n'ont rien à craindre. Ils sont les bienvenus aux States où ils ne sont assurément pas indésirables (dernier chiffre : 25.558).

L'UFBE suit tout cela de très près. Elle veille aux intérêts de ses membres et fera le nécessaire pour leur venir en aide, en cas de besoin. Les mois qui viennent apporteront, sans doute, d'autres surprises. Des élections importantes se tiendront dans deux pays européens et voisins - la France et l'Allemagne - où vivent plus de 150.000 de nos compatriotes. Une raison de plus pour l'UFBE de suivre de près la prochaine actualité. Mais, le message est clair. Il n'y a aucune raison de s'inquiéter outre-mesure. Nos expatriés, là où ils résident, sont les bienvenus.

Michel Carlier Ambassadeur honoraire
Administrateur de l'UFBE

L'UFBE souhaite vous demander d'envoyer vos nouvelles coordonnées email et courrier à l'adresse suivante : ufbe@skynet.be afin de pouvoir avoir la base de données la plus à jour possible et vous envoyer les dernières informations à votre bonne adresse.

FERRERO REPREND DELACRE ...

... qui n'était déjà plus belge.



Le géant italien du chocolat Ferrero a annoncé l'acquisition des biscuits belges Delacre, détenus jusqu'alors par United Biscuits, propriété du conglomérat turc Yildiz. Ce rachat, dont le montant n'a pas été communiqué, permet au fabricant des Ferrero Rocher, des oeufs Kinder ou encore de la pâte à tartiner Nutella de mettre la main sur les Cigarettes russes, Délichoc et autres Sprits. Delacre fait partie du groupe United Biscuits, racheté fin 2014 par le groupe turc Yildiz. Delacre est un fabricant emblématique de biscuits fins. Son riche héritage en fait un acteur reconnu en Belgique et en France.

LE PRÉ DU CERF.BE

Gîtes de charme

2 gîtes de charme à Smuid (12 & 14 pers) pour vous retrouver en famille ou entre amis lors de vos retours au pays à l'orée de 5 forêts de St Hubert.
Tél.0032 473 392 293

UNION FRANCOPHONE DES BELGES À L'Étranger asbl | 18 rue Joseph II
| 1000 Bruxelles | www.ufbe.be
| Tél +32 (0) 2 217 13 99 | ufbe@skynet.be
| Éditeur responsable : Administrateur délégué, Christian Bauwens
| Président a.i. : Rodolphe Minetti
| Équipe de rédaction : Hugues du Roy de Blicquy, Pierre Jossart, Diego Angelini
| Secrétariat : Amina Boukourna, Fouzia Laghmich
| Base de données : Stéphanie Oreins

▪ Sociétés belges rachetées par une société étrangère en 2016 : 80
▪ Sociétés belges ayant racheté une société en 2016 :
En Belgique : 66 - À l'étranger : 78

Recensement
Sur les 262 communes wallonnes, seules 66 portent le titre de ville.

En Belgique
Les 863.165 PME (moins 50 travailleurs) assurent 70 % de l'emploi et représentent 99,3 % des entreprises

“Chuuut!!!
Ce véhicule est une location.”

moving William's way

Europcar
moving your way

Réservez un véhicule de la gamme Selection et nous vous garantissons le modèle que vous avez réservé.

Tarifs

● Affiliation annuelle à l'UFBE: 55€* (y compris abonnement annuel au Journal, conseils individuels et services aux membres, notices, tarifs privilégiés « membres UFBE » chez Europcar, SN Brussels Airlines, experLife, Le SOIR, la Brussels Card)

* Montant à majorer la première année uniquement de 35 € pour droit d'entrée et frais de constitution du dossier de membre.

● Abonnement annuel au Journal: 36€ (6 numéros bimestriels uniquement à 6 €/numéro) et en version électronique: 25€

Formulaires et paiements sécurisés par carte de crédit ou virement bancaire sur le site www.ufbe.be (rubrique « Affiliation »)



ING IBAN : BE21 3100 54 971303 ● BIC : BBRUBEBB
BNPParibas FORTIS IBAN : BE64 210 047 423 352 ● BIC : GEBABEBB
Questions ? ufbe@skynet.be ou +32(0)2 217 13 99

Avec le soutien de

